

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 29 novembre 2021 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Le conseiller Normand Pigeon est absent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18H30**

**2021-11-446 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-11-447 RÈGLEMENT NO 563-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 563 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE – ADOPTION**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite faire procéder à la construction d'une caserne incendie sur le lot no 2 069 699 lui appartenant qui est situé à l'angle des Boulevards St-Joseph et Don-Quichotte;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-08-327, le 10 août 2021, le Conseil a adopté le Règlement no 563 décrétant une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie;

Considérant que le Règlement no 563 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 4 novembre 2021 et est entré en vigueur cette même journée;

Considérant que suivant l'ouverture des soumissions pour les travaux de construction de la caserne incendie, il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 7 999 000 \$, par l'adoption du règlement no 563-1;

Considérant qu'à la séance du 16 novembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 563-1 déposé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no **563-1** modifiant le règlement no 563 qui décrétait une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 7 999 000 \$.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-11-448 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel  
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon  
et résolu de lever la séance à 18h34.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse  
/sb

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*